Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251210-PLOU25_NR72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, , A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 19-08-12
Régularisation Parcelle Dilasser

Considérant la demande de l'étude notariée Notaires de la Visitation – Rennes – mandatée par ENEDIS au sujet de la régularisation par acte authentique d'une convention de servitudes ENEDIS sous signature privée signée par Monsieur DILASSER en 2021, concernant le passage d'un câble haute tension en souterrain des parcelles B 565 –B 1563 - B 1565 – B 1571, au lieu-dit Kerellon – Plouénan ;

Considérant que lesdites parcelles appartiennent désormais à la commune ;

Considérant la convention fournie par l'étude notariée ;

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la convention à régulariser ENEDIS / Commune de Plouénan concernant le passage d'un câble haute tension en souterrain des parcelles B 565 – B 1563 - B 1565 – B 1571, au lieu-dit Kerellon – Plouénan.

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification